

II.3.2 Restituer les informations

Les comptes rendus de réunion et relevés de conclusions **doivent être à la disposition** de tous, **les résidents et les familles**.

Quelques idées :

- Les relevés de conclusions et les comptes rendus sont **à disposition dans un classeur** à l'accueil de l'établissement pour consultation sur place.
- Les documents peuvent être transmis aux familles par courrier électronique ou par voie postale par le secrétariat de l'établissement.
- **Un panneau d'affichage** avec les informations du CVS placé dans un endroit stratégique de l'établissement peut être un bon moyen de communication.

Pour les résidents, organiser un temps convivial de restitution avec les représentants des familles

 **Exemple** : Dans l'unité de vie, lors d'un atelier de lecture, une animatrice lit le relevé de conclusions

Pour les familles, organiser un temps d'échange pour restituer le contenu des débats